

Le Moulin de Retournay

vivre & travailler à Marnes (79)

1^{er} semestre 2019

Appel à projets agricoles

moulin.retournay@tierslieux.net
février-mars 2019 / visites du site
avril 2019 / dépôt de candidature
juin 2019 / audition des candidats



AGROBIO DEUX-SÈVRES

la
coopérative
tiers-lieux

1 Génèse de la démarche

Retournay est un petit hameau familial situé en Poitou Charentes, aux confins des départements des Deux-Sèvres et de la Vienne entre les Communes de Marnes et de Moncontour, au milieu duquel coule la Dive.

Ce lieu a été façonné par la rivière qui a permis l'implantation d'un moulin à eau dans lequel de nombreuses générations de meuniers se sont succédées. Ancien moulin donc mais aussi lieu de travail et de vie atypique, le hameau cherche aujourd'hui une nouvelle dynamique et amorce une transition en s'ouvrant à l'accueil de nouvelles activités. La Famille Herbert souhaite en faire un espace de réflexion et d'action, une fabrique d'idées concrètes pour la ruralité de demain !

Espace de travail partagé, lieu de résidence, gîte, lieu de productions et d'expérimentations agricoles... les possibles ne manquent pas et les envies sont nombreuses !

Dans l'aile la plus ancienne, une partie a été rénovée : la "villa des Licoches". Des rencontres, résidences, temps d'échanges divers permettent aussi d'alimenter une réflexion sur l'avenir de notre campagne.

2 Esprit souhaité du site

- espace habité, vivant
- propriétaires occupants / voisinage et cohabitation d'activités
- lieu de travail et lieu de vie familial
- ancienne usine à farine réhabilitée en bureaux
- transition écologique
- agriculture biologique

3 Objectifs de l'appel à projets

- Identifier et accueillir des porteurs de projets agricoles qui souhaitent créer et / ou développer une agriculture biologique sur nos terres,
- permettre au conjoint / ou collaborateurs de développer son projet via les autres bâtiments (bureaux, gîte...),
- fédérer les différentes initiatives et candidats autour d'un projet commun sur le site, la famille Herbert en ferait partie,
- redonner une dynamique active au sein du hameau par la mise en place de nouveaux projets

4 Profils recherchés

- personne issue de l'agriculture
- personne non issue de l'agriculture
- collectif déjà constitué

5 Critères d'appréciation des candidats

- capacité technique agricole
- expériences professionnelles et formations
- motivations personnelles et/ou projet de vie
- capacité à faire évoluer son projet dans un cadre collectif

6 Conditions

- Terres exploitables en agriculture biologique uniquement,
- Participer au projet collectif du hameau (définition à réaliser ensemble),
- Mise à disposition de terres à travers une SCEA.

7 Conditions et facilitation proposées par la Famille Herbert

- intégration au réseau local pour aider à l'installation,
- mise en lien avec un réseau d'anciens agriculteurs,
- des possibilités d'hébergement associé,
- des investissements possibles par une forme de société pour aider au développement (outils, bâtiments, matériel...).

8 Descriptif des possibilités pour les candidats

ASPECT AGRICOLE

Deux sites différents :

- site de Marnes pour maraîchage, permaculture ou culture plein champ
- site de Saint-Généroux sans bâti

BÂTIMENTS

- Possibilité de construction et/ou d'aménagement de hangars (PLUI en cours)
- Ancien moulin reconverti en bureaux et salles de formations/ séminaires
- Possibilité de parking et de circulation d'engins

MATÉRIEL

- mise en relation avec la CUMA locale pour le matériel spécialisé

MAISON

- possibilité d'être aidé pour trouver un hébergement
- petite maison dans le village aujourd'hui occupée

AUTRES ASPECTS QUI PEUVENT ÊTRE INTÉGRÉS À VOTRE MANIÈRE DANS VOTRE PROJET

- l'entretien du site
- la gestion locative du gîte
- la gestion locative des bureaux
- l'exploitation d'autres micros espaces de marais ou d'anciens jardins

9 Documents composant votre candidature à transmettre

par mail à moulin.retournay@tierslieux.net avant le 20 avril 2019

- CV et/ou projet personnel
- Projet entrepreneurial agro-écologique envisagé
- Étude économique prévisionnelle et de commercialisation si possible
- Autres dimensions éventuelles du projet (sociales, culturelles, lien avec le local...)
- Photocopie du(des) diplôme(s) et attestations de stages,
- Tout autre document jugé utile à la bonne compréhension de votre profil et projet

10 Ressources et documentation du projet

<https://moulinretournay.wordpress.com/un-projet-en-construction/accueil-en-residence/>

Un groupe de complices suit ce projet d'installation et apportera son réseau, son expertise, ses idées et ses compétences au fil du développement du projet et au bénéfice de sa réussite.

11 Processus de sélection des projets

Les candidatures seront examinées avec l'appui des partenaires au projet (institutionnels, complices, amis de Retournay, agriculteurs à la retraite...). Des entretiens avec les candidats seront organisés entre le 1er et le 15 juin 2019. La sélection finale des candidats sera réalisée fin juin.

Plusieurs projets pouvant être accueillis sur le site, le jury veillera à la complémentarité entre ces derniers afin de garantir une cohérence d'ensemble. Dès juin-juillet 2019, des temps de travail pour une mise en place progressive et différenciée des futures activités seront organisés.

L'appel à projet se veut volontairement ouvert pour laisser place aux initiatives. La dernière phase de cet appel à projet consistera à travailler collectivement un cadre individuel et collectif pour que chacun puisse s'y retrouver. Dans cette configuration particulière, nous étudierons avec vous et nos complices les modalités d'accueil et d'installation, la stratégie de développement et l'animation du hameau.

Processus de candidature

- 28 février et 4 mars 2019** 1 Visite collective
- 18 avril 2019** 2 Dépôt des candidatures
- 19 avril 2019** 3 Analyse des dossiers
- 22 avril 2019** 4 Pré-sélection des candidats
- 20 et 21 mai 2019** 5 Audition individuelle des candidats pré-sélectionnés
- mai 2019** 6 Sélection finale en jury
- 26 et 27 juin 2019** 7 Temps collectif d'écriture du projet et de son cadre (règles, juridique...)
- entre 2019 et 2020** 8 Contractualisation et installation

Dossier PAC • Campagne 2018
Registre parcellaire : descriptif des parcelles

Numero d'ilot	Numero de parcelle	Surface admissible (ha)	Code de la culture (1)	CULTURE PRINCIPALE		CULTURE DÉBOÛTÉE POUR LES SIE	AGRICULTURE BIOLOGIQUE		MAEC / AGROFORESTERIE					
				Précision sur la culture (1)	Culture destinée à la production de semences ou plants		Code de la première culture du mélange SIE (1)	Code de la deuxième culture du mélange SIE (1)	Conduite en agriculture biologique	Culture conduite en maraîchage	Surface cible d'une mesure système herbe	Engagement PRV	Agro-forestier (3)	Conversion depuis ou vers prairie permanente après autorisation de la DDT(M) (4)
5	1	2.09	ORP		Non			Non	Non	Non				
5	2		BTA	1	Non			Non	Non	Non				
6	1	1.92	J6S		Non			Non	Non	Non				
7	1	0.79	ORP		Non			Non	Non	Non				
8	1	2.20	ORP		Non			Non	Non	Non				
8	2		BTA	1	Non			Non	Non	Non				
9	1	0.61	ORP		Non			Non	Non	Non				
9	2		BTA	1	Non			Non	Non	Non				
10	1	0.82	ORP		Non			Non	Non	Non				
10	2		BTA	1	Non			Non	Non	Non				
11	1	0.65	BTH	X	001	Non		Non	Non	Non				
12	1	4.78	TRN	X	Non			Non	Non	Non				
13	1	2.26	BTH	X	001	Non		Non	Non	Non				
14	1	1.73	BTH	X	001	Non		Non	Non	Non				
16	1	2.88	PCH		Non		DMD	Non	Non	Non				
17	1	12.24	TRN	X	Non		DVS	Non	Non	Non				
181	1	4.48	BTH	X	001	Non		Non	Non	Non				
182	1	5.63	BTH	X	001	Non		Non	Non	Non				

(1) Cf. notice « Cultures et productions » pour connaître la signification des codes. (2) A = Auto-consommation C = Commercialisation

(3) RDR3 = demande d'aide au titre du RDR3
RDR2 = parcelle ayant bénéficié d'une aide au titre du RDR2, sans demande d'aide du RDR3
Oui = conduite en agroforesterie sans aide.

(4) Pour les régions Normandie et Hauts-de-France uniquement, conversion après autorisation préalable de la DDT(M) dans le cadre du verdissement :
PP : parcelle en terre arable ou culture permanente convertie en prairie ou pâturage permanent
TACF : parcelle en prairie ou pâturage permanent convertie en terre arable ou culture permanente

A : MARNES
Signature du demandeur, ou du représentant légal en cas de forme sociétaire autre que GAEC, ou de l'associé ayant reçu délégation de signature électronique par les associés du GAEC en cas de GAEC :
ht6wDHN/qeg9dlyWy7zr2rV/0R4rqM0Y

le 13 05 2018



Dossier PAC • Campagne 2018
Récapitulatif des assolements

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° PACAGE 0 7 9 1 5 1 0 1 0 N° Siret 3 9 5 2 6 8 9 4 9 0 0 0 2 5

Nom, prénom ou dénomination sociale : HERBERT Hillaire

Catégorie de culture	Code de la culture	Libellé de la culture	Surfaces admissibles (ha)
CULTURES ARABLES			
CA	BTH	Blé tendre d'hiver (Variété sans mesure de préservation des ressources génétiques)	14,75
CA	J6S	Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme SIE	1,92
CA	ORP	Orge de printemps	6,51
CA	PCH	Pois chiche	2,88
CA	TRN	Tournesol	17,02
TOTAL CULTURES ARABLES			43,08
TOTAL			43,08

A : MARNES

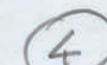
le 13 05 2018

Signature du demandeur, ou du représentant légal en cas de forme sociétaire autre que GAEC, ou de l'associé ayant reçu délégation de signature électronique par les associés du GAEC en cas de GAEC :
ht6wDHN/qeg9dlyWy7zr2rV/0R4rqM0Y

Piece 1A

Date de la photographie : du 18 au 29 mai 2011

© IGN - Extrait de la BD ORTHO®



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Agence de Services
et de Paiement

N° pacage : 079151010
Nom : HERBERT
Prénom : Hilaire
Commune : 79167 MARNES

Commune(s) concernée(s) par cette photographie :
MARNES (79167)

Liste des îlots de votre exploitation
représentés sur la photographie :

N° Ilot	Surface de référence graphique (ha)	Surface en doublon (ha)	Surface non agricole répertoriée (ha)
5	2,10		
6	1,96		
7	0,79		
8	2,23		
9	0,58		
10	0,84		
11	0,69		
14	1,79		
15	0,43		0,43

soit 10 ha 88 utiles soles

1 Mettez à jour vos îlots avec un stylo rouge fin :
- corrigez si nécessaire le contour de vos îlots
- barrez les îlots que vous n'exploitez plus
- dessinez et numérotez vos nouveaux îlots non représentés
- entourez dans le tableau ci-dessus le numéro des îlots que vous avez modifiés.

2 Après avoir vérifié la numérotation des îlots sur la photographie, reportez dans ce cadre les numéros d'îlots que vous dessinez, modifiez ou confirmez.

3 Signature du demandeur, du gérant en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC.

- Contour de vos îlots
- Surfaces non agricoles
- Îlots inférieurs à 10 ares
- Îlots mal localisés
- Surface en doublon
- Îlots voisins
- Grands travaux

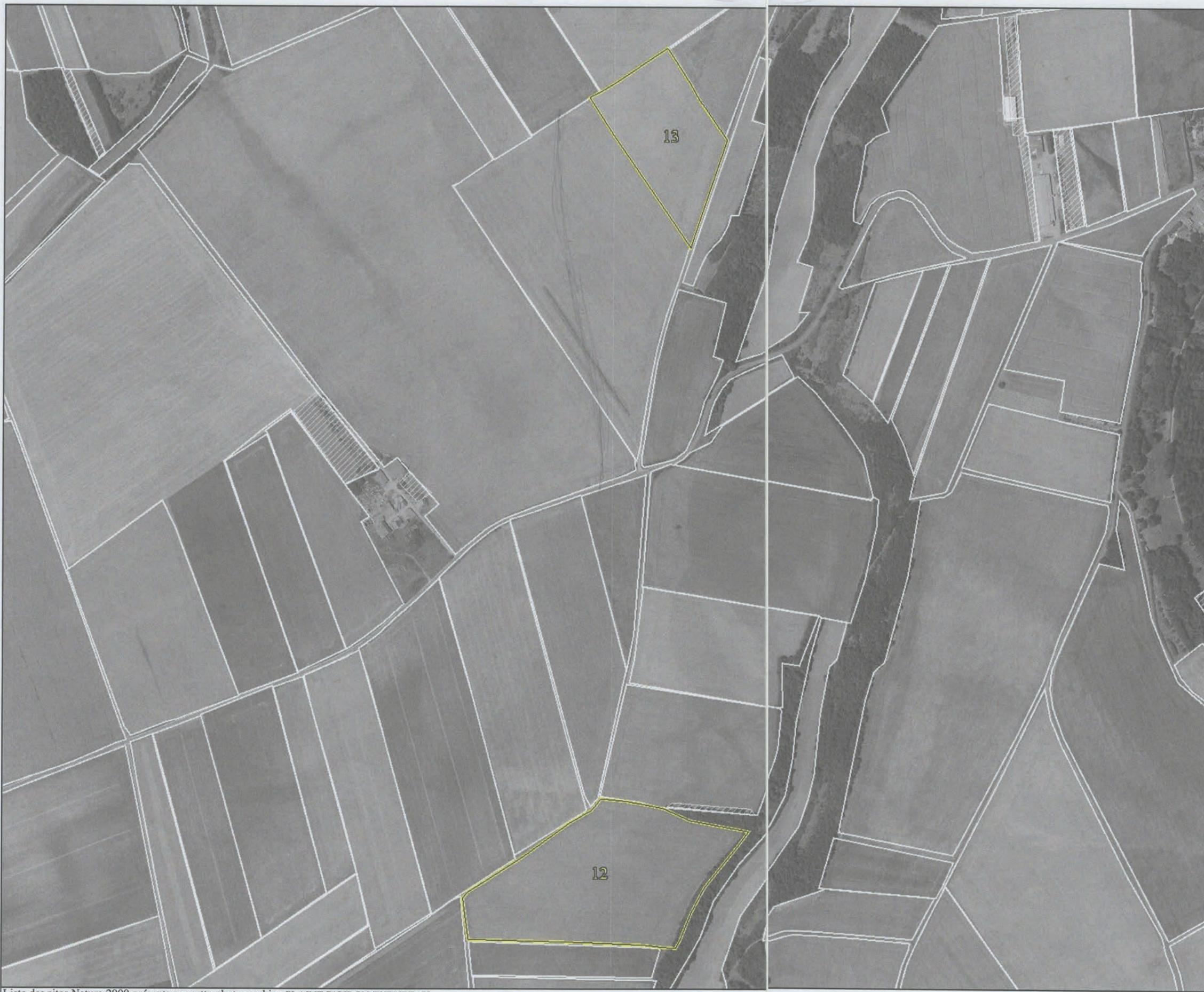
0 50 100 Mètres

N° de photographie : 3 sur 3



079151010





N° pacage : 079151010
Nom : HERBERT
Prénom : Hilaire
Commune : 79167 MARNES

Commune(s) concernée(s) par cette photographie :
MARNES (79167)

Liste des îlots de votre exploitation
représentés sur la photographie :

N° Ilot	Surface de référence graphique (ha)	Surface en doublon (ha)	Surface non agricole répertoriée (ha)
12	4,79		
13	2,32		

Mettez à jour vos îlots avec un stylo rouge fin :

- corrigez si nécessaire le contour de vos îlots
- barrez les îlots que vous n'exploitez plus
- dessinez et numérotez vos nouveaux îlots non représentés
- entourez dans le tableau ci-dessus le numéro des îlots que vous avez modifiés.

Après avoir vérifié la numérotation des îlots sur la photographie, reportez dans ce cadre les numéros d'îlots que vous dessinez, modifiez ou confirmez.

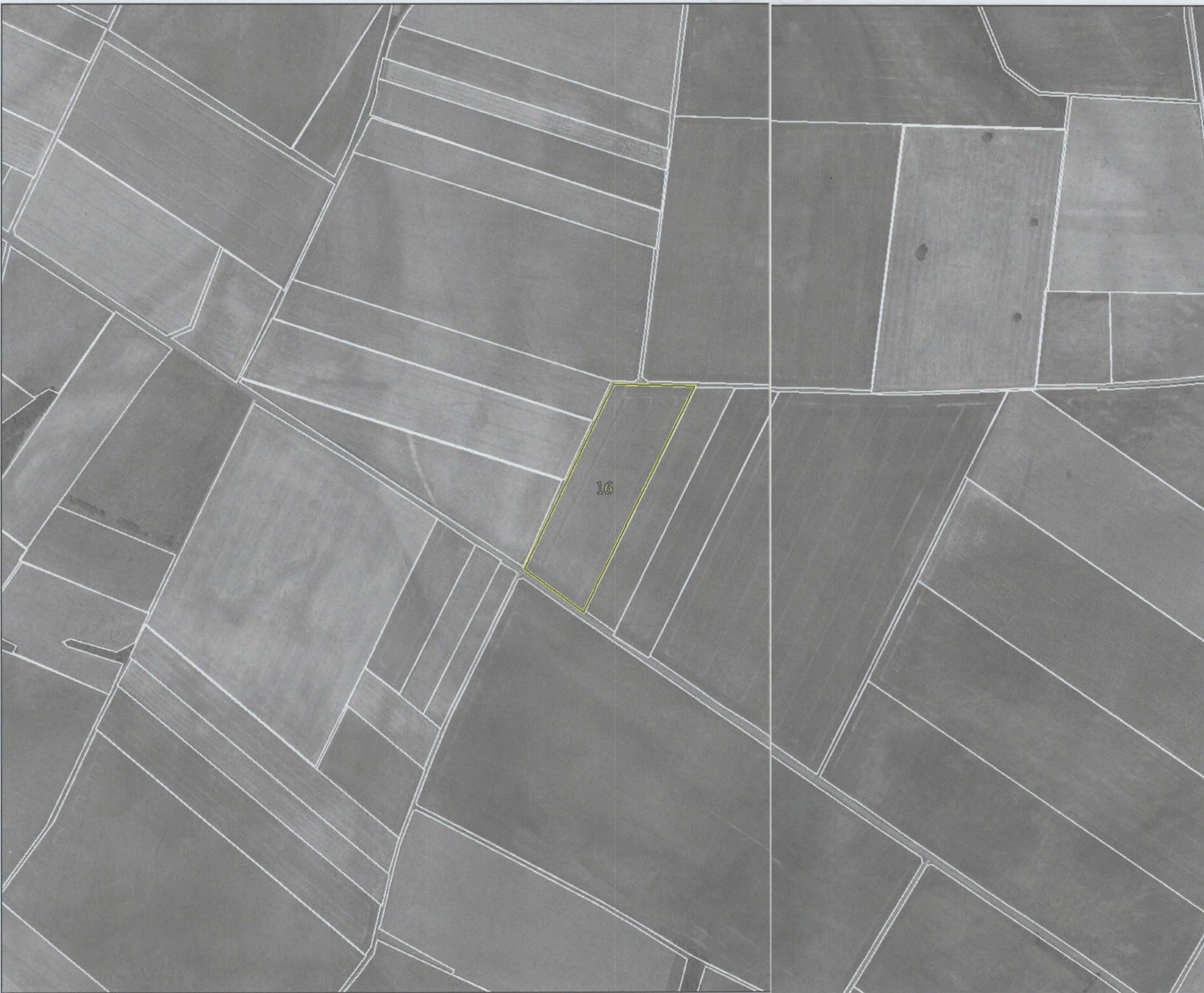
Signature du demandeur, du gérant en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC.

-  Contour de vos îlots
-  Surfaces non agricoles
-  Îlots inférieurs à 10 ares
-  Îlots mal localisés
-  Surface en doublon
-  Îlots voisins
-  Grands travaux

0 50 100 Mètres

N° de photographie : 2 sur 3





N° pacage : 079151010
 Nom : HERBERT
 Prénom : Hilaire
 Commune : 79167 MARNES

Commune(s) concernée(s) par cette photographie :
 MARNES (79167), LA GRIMAUDIERE (86108), ST JEAN DE SAUVES (86225)

Liste des îlots de votre exploitation représentés sur la photographie :

N° Ilot	Surface de référence graphique (ha)	Surface en doublon (ha)	Surface non agricole répertoriée (ha)
16	2,88		

1 Mettez à jour vos îlots avec un stylo rouge fin :
 - corrigez si nécessaire le contour de vos îlots
 - barrez les îlots que vous n'exploitez plus
 - dessinez et numérotez vos nouveaux îlots non représentés
 - entourez dans le tableau ci-dessus le numéro des îlots que vous avez modifiés.

2 Après avoir vérifié la numérotation des îlots sur la photographie, reportez dans ce cadre les numéros d'îlots que vous dessinez, modifiez ou confirmez.

3 Signature du demandeur, du gérant en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC.

-  Contour de vos îlots
-  Surface en doublon
-  Surfaces non agricoles
-  Îlots voisins
-  Îlots inférieurs à 10 ares
-  Grands travaux
-  Îlots mal localisés

0 50 100 Mètres



N° de photographie : 1 sur 3



ATTESTATION DE BAIL VERBAL

(A établir pour chaque propriétaire)

attestation est destinée au seul usage de l'administration (DDT) En aucun cas les parties signataires ne pourront s'en prévaloir devant un tribunal pour faire valoir des droits éventuels.

Je, soussigné (propriétaire¹)... Individu FOUCTEAU.....

Adresse : ...Retournay... 79600... MARNES.....

déclare louer 22 ha ... 11 a de terres agricoles admissibles * aux droits à paiement de base (DPB)

A M/Mme/ raison sociale (fermier²)... HERBERT... HILAR.....

Adresse : ...Retournay... 79600... MARNES.....

Références cadastrales (si le tableau ci-dessous ne suffit pas, veuillez compléter par une annexe)

*Attention, les chemins, les forêts et les usages non agricoles tels que les bâtiments ne sont pas admissibles aux DPB et ne peuvent donc pas servir de base à une reprise de DPB

Commune	Références cadastrales	Superficie totale	Nature de la parcelle (prairie, terre labourée etc...)	N° ilot et parcelle PAC
Saint Genéroux	AN 334	7 ^h 60 ^{ca}	Terre labourée	
" "	YH 11	12 ^h 29 ^{ca} 85 ^{ca}	" "	17
" "	YK 43	4 ^h 13 ^{ca} 48 ^{ca}	" "	Terre échangée d'accord ci-joint
" "	YX 3	5 ^h 60 ^{ca} 88 ^{ca}	" "	14
		22 ^h 04 ^{ca} 25 ^{ca}		

La mise en valeur des terres prend effet le ..1. janvier 2017.. pour une durée de..... 9..... ans.

Fait à... Marnes..... le... 23. Juin 2017

Signatures (précédée de la mention « lu et approuvée »)

lu et approuvée *[Signature]*

Le bailleur¹ lu et approuvée *[Signature]*
lu et approuvée *[Signature]*

le preneur² (en cas de GAEC, signature obligatoire de tous les associés)
lu et approuvée *[Signature]*

* Terres admissibles aux DPB : tous les couverts sont admissibles aux DPB, à l'exclusion des forêts et des terres affectées à un usage non agricole (ex : bâtiment).



11

St Guéroux
- 79 -



Réseaux hydrographiques
 Etang et lac
 Cours d'eau en général
 Bâtiment
 Dur
 Léger
 Parcelles

1:5 000

Données fournies par la DGFIP - cadastre mise à jour 2017

Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif

Carte imprimée le : 28/08/2018

Carte imprimée le : 28/08/2018

Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif

Données fournies par la DGFIP - cadastre mise à jour 2017

Réseaux hydrographiques
 Etang et lac
 Cours d'eau en général
 Bâtiment
 Dur
 Léger
 Parcelles

1:10 000



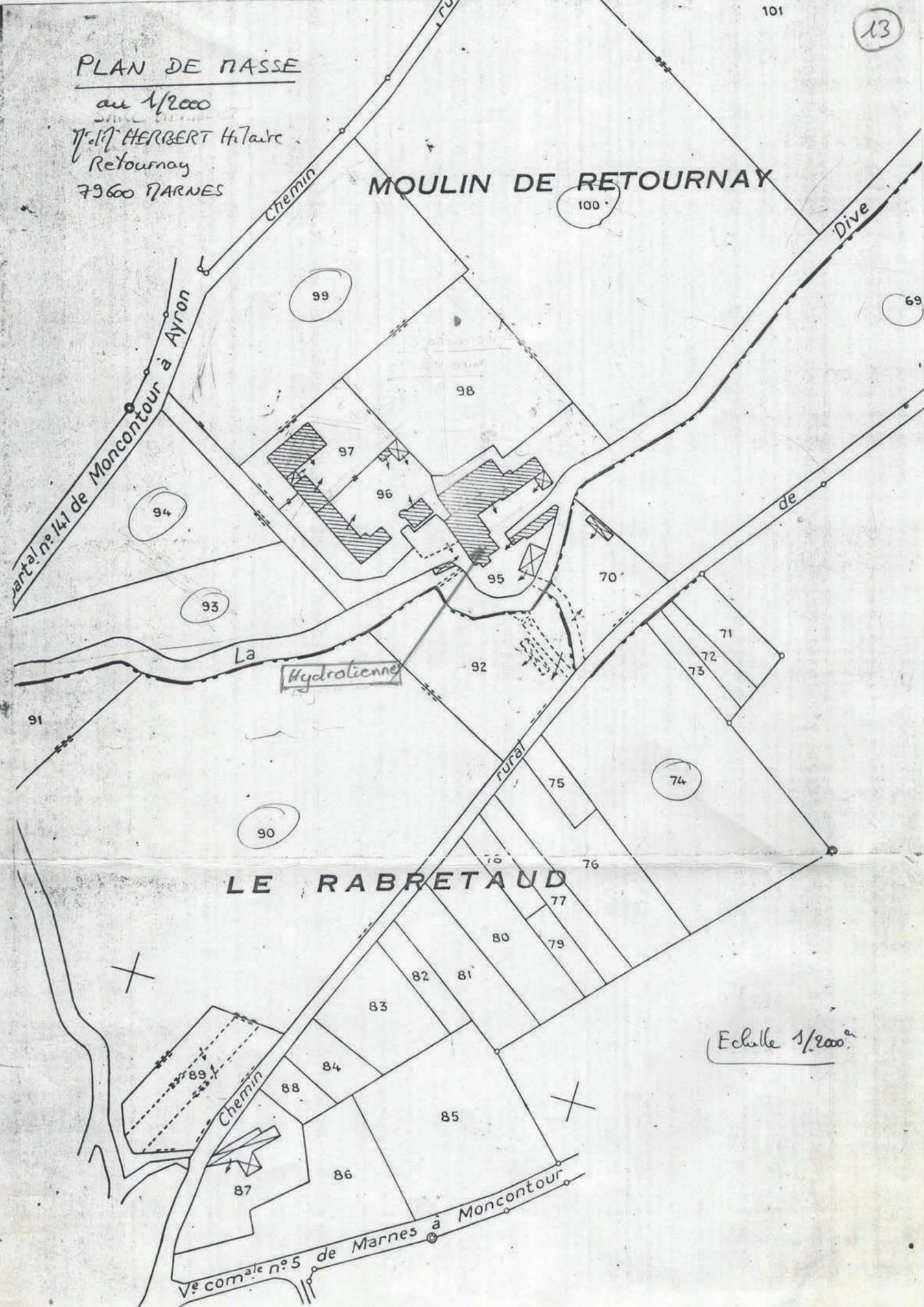
St Guéroux
- 79 -

12

PLAN DE MASSE

au 1/2000

M. HERBERT H. TAIRE
Retournay
79600 MARNES

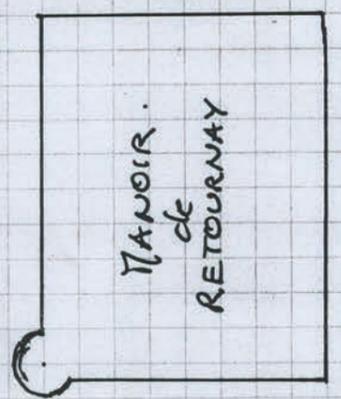
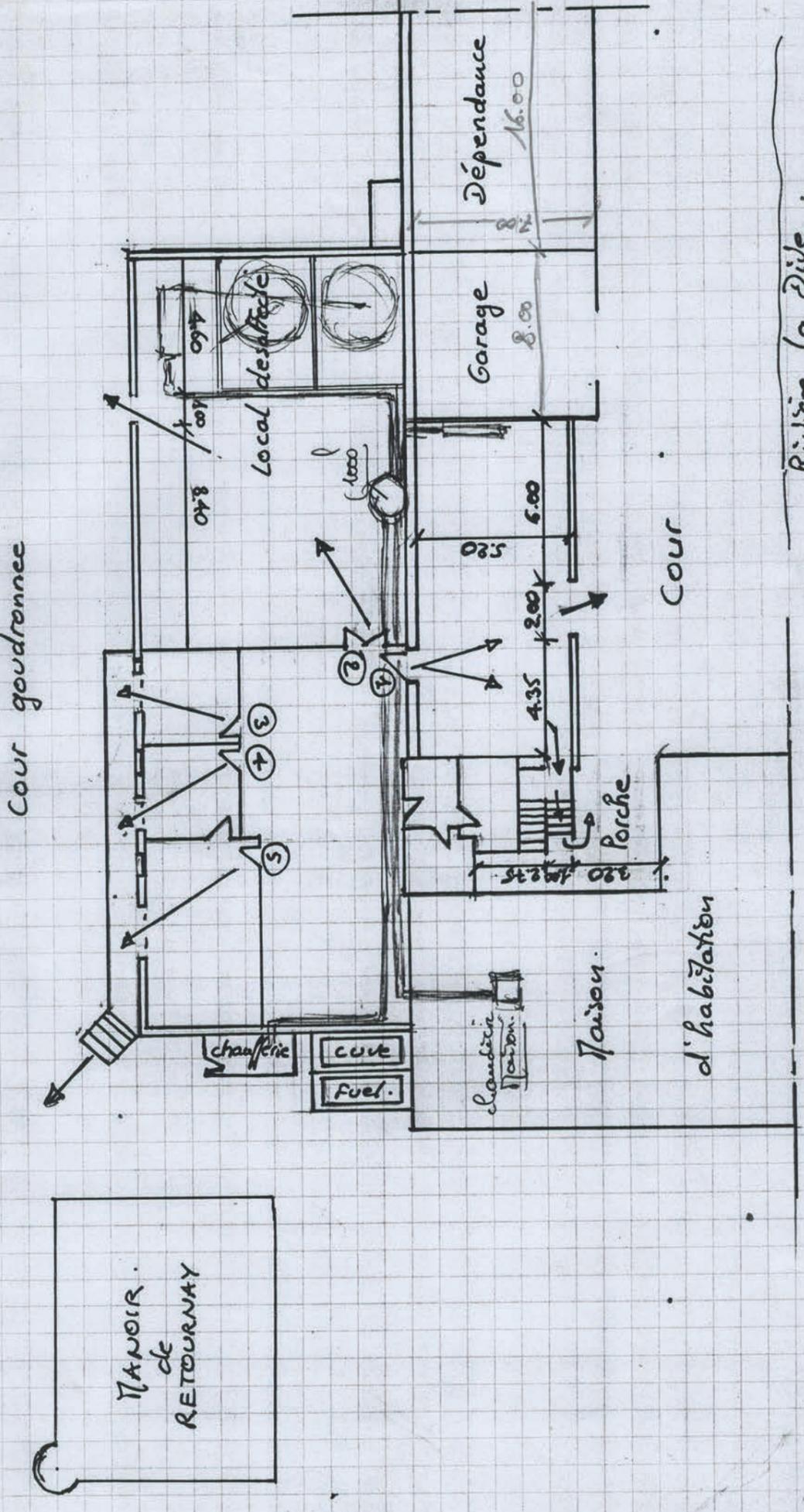


Echelle 1/2000

(14)

VUE EN PLAN DES BUREAUX ET DES PIÈCES CONTIGUES

Echelle 1/2000



Rivière la Dive



